

QUESTIONS FRÉQUENTES

Je ne sais pas quel est mon niveau. Comment savoir à quel niveau m'inscrire?

Le choix du niveau relève de la responsabilité de la personne qui s'inscrit, l'intéressé pouvant consulter les niveaux définis par le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) et effectuer les tests diagnostiques sur le *site* du BabeliUM.

Lors de l'inscription, il n'est pas nécessaire de fournir de pièce justificative prouvant que vous avez déjà atteint le niveau précédent. Il convient toutefois que vous ayez des connaissances du niveau précédent auquel vous êtes inscrit, afin que vous puissiez suivre le rythme des cours.

Veillez noter:

- **Les niveaux des cours d'allemand, d'arabe, de japonais, de polonais, de russe et de turc sont subdivisés comme suit:** »A1-Initiation (sans pré-requis), A1-Post-initiation (pré-requis)» A1), »A2 (pré-requis A1-Post-initiation), A2 (pré-requis A2), »B1 (pré-requis A2), (...).

Cette subdivision est faite car l'on ne s'attend pas à ce que, dans certaines langues, il soit possible d'atteindre le niveau A1 dans un cours de 48/30 heures.

- **Les niveaux des cours de français, italien et Langue Gestuelle Portugaise se présentent de la manière suivante:** A1, A2, B1, (...).

- **Les niveaux des cours d'anglais sont subdivisés comme suit:** A1, A1 +, A2, A2 +, B1, B1 +, B2, B2 +, C1, C1 +.

- **Le niveau A1 + du cours d'espagnol est considéré comme le niveau initial.**

- **Le niveau B1 du cours de galicien est considéré comme le niveau initial.**

Lorsque j'ai soumis ma demande, j'ai remarqué qu'il y avait une erreur. Comment dois-je procéder?

En cas d'erreur, vous devez toujours contacter les Services Administratifs du BabeliUM (voir contacts) afin de rectifier l'inscription.

Vous ne devez pas enregistrer une nouvelle inscription car elle dupliquera les registres.

J'ai l'intention de m'inscrire au Cours de japonais »A1-Initiation, mais l'horaire annoncé n'est pas compatible avec ma disponibilité. Puis-je m'inscrire?

Vous devrez prendre en considération les horaires proposés dans l'offre de formation en question puisqu'ils sont définitifs, ils ne feront que très rarement l'objet de modifications après leur publication. Par conséquent, si l'horaire n'est pas compatible, vous ne devez pas vous inscrire. Vous devez attendre de nouvelles offres de formation.

Si vous avez soumis le registre par inadvertance, vous devez en informer les services administratifs du BabeliUM (voir contacts) afin de corriger cette situation de "fausse inscription".

J'ai effectué deux inscriptions, mais je n'ai fréquenté que l'un des cours.

De cette façon, vous dupliquez les registres. Vous devez soumettre uniquement l'inscription pour le (s) cours que vous souhaitez effectivement suivre. Dans le cas contraire, vous dupliquerez les inscriptions («fausse inscription») et vous assumerez donc le paiement respectif des frais d'inscription (40 €).

Pour les cours dispensés des frais d'inscription, la procédure ci-dessus sera appliquée (paiement de 40 €).

Afin d'annuler l'une des inscriptions soumises, vous devez contacter les services administratifs du BabeliUM en temps voulu (voir contacts), afin de régulariser la situation.

Puis-je annuler / renoncer à mon inscription?

Vous pouvez annuler / renoncer à votre inscription à tout moment, sachant qu'il n'y aura aucun remboursement des montants effectués. Vous pouvez toutefois demander le Gel de

l'Inscription (uniquement le montant des Frais du cours) dans un délai maximum d'un mois et demi après le début du cours (contacter les services administratifs pour plus d'informations). Notez qu'à partir de la réception de la notification *des Services Administratifs pour effectuer le paiement, et en cas d'abandon, les frais d'inscription (40 €) seront facturés. Pour les cours dispensés des frais d'inscription, la même procédure susmentionnée sera appliquée (frais de 40 €).

* Les notifications sont faites par courrier électronique, l'absence de réception des notifications/absence de lecture, etc , qui ne soit pas de la responsabilité du BabeliUm, entraînera la perception des frais d'inscription.

Quand dois-je effectuer le paiement du Cours?

Le paiement de nos cours ne doit être effectué qu'après notification des services administratifs du BabeliUM par courrier électronique.

Puis-je effectuer le paiement du cours de manière échelonnée?

Le paiement de nos cours, en règle générale, est effectué dans sa totalité avant le début des cours. Cependant, dans le cas des Cours en régime semestriel, il est possible de payer de manière échelonnée.

Contactez les services administratifs pour plus d'informations.

J'ai effectué l'inscription à un cours, mais je n'ai pas encore été notifié. Comment dois-je procéder?

La notification aura lieu, en principe, après la fin de la période d'inscription. Par conséquent, vous devrez attendre la notification du BabeliUM, qui pourra avoir lieu jusqu'à la date de début du cours.

La consultation de ce document ne dispense pas la lecture des informations sur les inscriptions, les prix et les conditions générales.